

# LA MER, DERNIER ESPACE DE LIBERTÉ

**Actuellement, la pêche récréative en mer reste un loisir dont la pratique est libre, sous réserve bien sûr qu'elle s'effectue dans le respect de la réglementation concernant les engins de pêche et la protection des poissons (tailles minimales, braconnage, interdictions diverses, etc.). Néanmoins, le Grenelle de la mer a validé un système de déclaration obligatoire et gratuite pour le pêcheur de loisir en mer (lire également Loup et Bar 29 décembre 2009 - janvier 2010). Ce système doit être à l'essai pendant deux ans avant de perdurer ou d'être remplacé par un vrai permis de pêche en mer. Vous aussi donnez votre avis ! Les courriers doivent être adressés à Loup & Bar, 122 rue Edouard-Vaillant, 92300 Levallois-Perret. [loup.et.bar@europeenne2presse.fr](mailto:loup.et.bar@europeenne2presse.fr)**



Si un permis payant existait, les pêcheurs confirmés l'achèteraient sans doute. Mais en serait-il de même pour les pêcheurs occasionnels ?

## Montrer l'exemple

Existe-t-il des outils pour inciter les pêcheurs de loisir de notre littoral à respecter la réglementation ? Réponse oui, les planches couleur et les règles de mesures « respectons les tailles » de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) Quels documents aident les pratiquants de la pêche de loisir, sur tout notre littoral, à respecter l'environnement et le milieu marin ainsi que les règles de sécurité ? Réponse le guide pratique de toutes les pêches en mer à pied, du bord ou en bateau de la FNPPSF qui a été distribué à près de 200 000 exemplaires durant l'été 2009. Quelle fédération de pêcheurs de loisir est venue participer activement au Grenelle de la mer pour contrer la mauvaise idée d'instaurer un permis et des quotas pour la pêche en mer ? Réponse la FNPPSF

### Utopisme coupable

Partant de ce constat, chacun comprendra que toute critique ou commentaire négatifs provenant de quelque groupuscule que ce soit, a fortiori s'il ne représente que quelques dizaines d'individus ne changeront rien au travail

que nos bénévoles ont accompli ensemble depuis des années et ne changeront rien à nos convictions basées sur le réalisme et le bon sens et établies dans la plus grande collégialité. Notre réflexion s'appuie sur un pragmatisme et une très grande connaissance du terrain. A contrario ceux qui s'imaginent qu'un permis et quelques autres brimades assénées par un système policier coûteux pourraient faire avancer les choses se trompent lourdement et font preuve d'un utopisme coupable. Commençons plutôt par informer et sensibiliser les adeptes de notre loisir. Il ne suffit pas de le dire, il faut passer aux actes. La FNPPSF essaie de montrer l'exemple par des opérations de terrain de plus en plus efficaces. Cela devra aussi passer par une réforme des services de l'Etat et en particulier ceux des Affaires maritimes qui ne semblent pas être aujourd'hui en mesure de mener à bien pareilles tâches

### Nous offrons notre capacité à « faire passer les messages »

L'été dernier, nous avons fait la démonstration éclatante que nos associations sont capables de diffuser les

connaissances indispensables pour protéger l'environnement pour respecter la réglementation et pour observer les règles élémentaires de sécurité car elles sont présentes quasiment partout sur notre littoral. Nous nous adressons solennellement à M. Jean-Louis Borloo notre ministre de la Mer et aux autorités concernées afin de les dissuader de créer de nouvelles instances génératrices de coûts supplémentaires, nous offrons notre capacité à « faire passer les messages » auprès des pratiquants de la pêche récréative comme nous le prouvons tout au long de l'année. Nous avons préconisé, lors du Grenelle de la mer qu'une autorisation de pêcher soit instaurée gratuitement sous condition que chaque pêcheur de loisir, à pied, du bord ou en bateau, aille se déclarer et reçoive, à cette occasion les textes et documents nécessaires à une bonne information, les associations étant là pour servir éventuellement de relais dans toutes nos régions littorales.

**Comité directeur de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Quimperlé, Finistère**